

PREFACE

Après tant de débats sur l'aménagement du territoire, de lois et de décisions sans grande portée, les Maires Ruraux attendent toujours une politique pour le monde rural.

Pourtant le défi rural est aussi un enjeu pour la société tout entière, ruraux et urbains embarqués ensemble sur le même bateau sinon la même galère, pour les rivages du futur.

La FNMR publie donc aujourd'hui son Manifeste, synthèse sous la plume de Pierre-Yves COLLOMBAT, notre premier Vice-Président, d'années de travaux et de réflexions collectives. Le défi rural y est traité pour ce qu'il est : non pas le combat d'arrière-garde de quelques communes sur la défensive, mais l'engagement - volontariste et réfléchi - de tous ceux pour qui le choix du modèle français d'occupation de l'espace national sera le choix irréversible de notre société de demain.

Le choix de l'avenir, c'est aussi celui de la démocratie et du développement.

Ce Manifeste est la base de référence de notre action, la plate-forme politique autour de laquelle se rassemblent nos adhérents. Il exprime l'essentiel de nos convictions d'élus ruraux qui veulent faire bouger les choses. Il s'adresse aussi plus largement à ceux qui pensent que banlieues invivables et campagnes sans vie forment les deux faces d'une même fausse pièce : la perte du sens de la vie en commun.

Pourquoi réagir ensemble ? Simplement, parce que nous refusons la fatalité et que chacun à notre place, au cœur de nos villages et de nos villes, nous sommes des témoins, mieux, des sentinelles, et que, comme le disait Saint-Exupéry, « chaque sentinelle est responsable de tout l'empire ».

François PAOUR
Président

Le génie français, c'est aussi une certaine façon d'habiter la France. Au fil des siècles s'est constitué le réseau enchevêtré des collectivités petites et grandes, qui en ont fait un espace de production et de vie démocratique. Les Communes Rurales forment les mailles ultimes de ce réseau, unique en Europe.

LE DEVELOPPEMENT PAR LA DEMOCRATIE

Aujourd'hui comme hier, démocratie et développement, loin de s'opposer, constituent les deux faces de l'initiative, de la responsabilité individuelle et collective. Si les formes et les modalités d'exercice de la démocratie de base peuvent changer avec le temps, sacrifier la démocratie au développement, c'est perdre sur les deux tableaux. La démocratie ne doit pas être protégée localement seulement par idéal politique malgré d'éventuelles insuffisances gestionnaires ; elle doit être renforcée parce qu'elle est finalement plus efficace que tout autre système. La leçon de Tocqueville doit être retenue : la participation aux affaires publiques quel qu'en soit le ressort originel, rarement totalement vertueux, produit les vertus publiques : « On s'occupe d'abord de l'intérêt général par nécessité et puis par choix ; ce qui était "calcul" devient "intérêt", et, à force de travailler au bien de ses concitoyens, on prend l'habitude et le goût de les servir » (De la Démocratie en Amérique). Le système démocratique secrète des « effets vertueux » là où des organisations apparemment plus rationnelles, mieux contrôlées, mieux dotées, secrètent des « effets pervers ». Comme dit Tocqueville : « (le citoyen) travaille au bien de l'Etat, non seulement par devoir et par orgueil, mais j'oserais presque dire par cupidité ». L'expérience des multiples réformes imposées aux collectivités locales européennes depuis quarante ans, montre que les économies d'échelles attendues des regroupements communaux, des centres de décision, de l'uniformisation des procédures, sont compensées, et au-delà, par les coûts de la lourdeur et de la langueur que secrète toute gestion à distance.

La concentration urbaine a un coût, perceptible dès lors que l'on s'arrache à la vision purement comptable de l'entreprise ou du service pour considérer les coûts sociaux de l'activité, les coûts reportés sur d'autres, la collectivité notamment.

Démocratie et efficacité gestionnaire ne s'opposent pas mais se renforcent l'une l'autre. Toute politique de développement territorial qui le méconnaîtrait serait vouée à l'échec.

LE DEFI RURAL

Aujourd'hui, au terme d'un processus long et continu, les 20% d'habitants vivant dans les communes les moins denses occupent 80% du territoire, mais les 50% les plus denses desservent leur territoire. La métropolisation de la France, tel est le mouvement de fond : dépeuplement des zones les plus et moins denses.

Désertification du rural éloigné des agglomérations (grandes et moyennes) et déconcentration des grandes agglomérations conjuguent leurs effets socialement destructurants. Banlieues invivables et campagnes sans vie forment les deux faces d'une même fausse pièce.

L'enjeu des prochaines années sera, n'en doutons pas, le choix du modèle français d'occupation de l'espace de demain et, à travers lui, du type de société, du type de rapports que nous souhaitons établir avec les autres (civilité et production mais aussi niveau et qualité de démocratie), avec la nature, avec notre passé.

Veut-on, fidèles en cela à notre Histoire, perpétuer notre enracinement sur la totalité du territoire par le tissu productif et vivant de nos villages, de nos bourgs, de nos villes moyennes et grandes, y compris la Région Capitale avec sa place particulière ? Opte-t-on, au contraire, pour un réseau de métropoles de taille européenne avec leur halo incertain de banlieues, reliées par les réseaux de communication à grande vitesse, séparées par les espaces supports de l'industrie agricole, agro-alimentaire et forestière, par les espaces de loisirs, entretenus grâce aux surplus de la richesse citadine, par les espaces abandonnés à la providence, nouveaux déserts d'un monachisme à venir ? Ces réserves de spiritualité seront alors bien nécessaires, le sens de la vie individuelle s'engloutissant avec celui de la vie en commun détruite, avec la perte de références communes.

Le risque majeur n'est pas à strictement parler dans les inégalités de conditions et de situations – cette fin de siècle ne les a pas inventées – mais dans leur accentuation en des lieux juxtaposés (l'opulence séparée par une rue de la misère), la déshérence des esprits et surtout le fatalisme intéressé. L'unité du pays a été le produit d'un effort ininterrompu pour donner à chacun les mêmes droits et les mêmes devoirs, les mêmes chances, quels que soient le quartier de la ville ou du village qui les a vus naître. La réalité n'était peut-être pas à la hauteur de l'idéal ; celui-ci n'en constitue pas moins le principe politique régulateur de l'organisation territoriale, le principe social intégrateur.

Y renoncer, c'est renoncer à la République.

Faire le choix de l'histoire c'est, pour les maires ruraux, faire aussi le choix de l'avenir. Il engage une volonté tant il est vrai que les tendances lourdes, actuellement défavorables au monde rural, l'emportent sur les dynamiques réelles aussi, mais fragiles, qui lui sont favorables. Même les mécanismes censés assurer la péréquation des ressources entre les collectivités riches et les collectivités pauvres jouent en défaveur des secondes sans pour autant muscler les premières, incitées au contraire à la facilité. L'effort financier de l'Etat en faveur de la plus riche région de France-la région parisienne-dépasse celui consenti pour les autres. Loin d'inciter les collectivités bénéficiaires à investir au niveau qu'appelle une telle concentration de population et une vocation internationale, cela les autorise à investir proportionnellement moins par habitant que le reste de la France. Que 80 % des aides communautaires bénéficient aux 20 % d'agriculteurs responsables de 80 % de la production n'est certainement pas étranger non plus à l'hécatombe des exploitations agricoles, en tout cas de celles qui tenaient le front de la friche.

Ne pas faire de choix clairs, ne pas trancher en multipliant les mesures ponctuelles à la marge, parler de complémentarité pour éviter d'arbitrer les oppositions d'intérêts, laisser faire, serait choisir ; choisir un modèle de société dont nous commençons à peine en France à voir les dangers, fascinés par ses avantages scintillants.

Une société dont le ressort principal serait la consommation individuelle, dont la régularisation exclusive serait le marché, en dernière analyse le marché mondial, est peut-être viable. Elle ne serait pas vivable.

L'HEURE DU CHOIX

Redonner au monde rural une place à la hauteur de son histoire, dans le mode productif et mobile d'aujourd'hui, dans une Europe qui ne se résumerait pas à une zone de libre échange ouverte aux quatre vents du large, n'est pas seulement un objectif de solidarité. C'est aussi un choix social et économique... La réponse à un enjeu de société. Il se traduira nécessairement par un nouvel équilibre entre les sphères marchandes avec leur logique et la sphère publique avec la sienne propre. On sait aujourd'hui à quelle tragique impasse conduit la méconnaissance de leur nécessaire confrontation. Notre société puise là son dynamisme. Si les formes de l'équilibre changent, demeure la nécessité d'un équilibre.

Choix exaltant puisqu'il dessine ce que pourrait être une organisation moderne, démocratique, humaine de la société. Choix politique difficile puisqu'il contrarie le cours habituel des choses, de puissants intérêts et des positions bien installées, y compris rurales. Trop de responsables « naturels » du monde rural ont au minimum manqué de clairvoyance. Tant que l'on se contentera-aveuglement, faiblesse ou duplicité- de multiplier les mesures sectorielles et les analgésiques temporaires, tant que l'on se contentera de déplacer la pénurie d'une ligne budgétaire à l'autre, d'un côté de l'Hexagone à l'autre, sans accepter le prix de cette politique – car elle a un coût – les choses suivront leurs cours et le déséquilibre territorial s'accroîtra, comme il ne manque d'ailleurs pas de le faire d'année en année.

L'AVENIR DE NOTRE VIEUX PAYS

Notre avenir collectif est suspendu à la définition et enfin l'application d'une politique pour le monde rural.

Un catalogue de mesures et de dispositifs, même justes et utiles pris individuellement, ne suffit pas à faire une politique.

Une politique c'est un ensemble d'objectifs précis, des moyens proportionnés aux choix, des instruments de suivi et d'évaluation.

UNE POLITIQUE POUR LE MONDE RURAL

GOUVERNER C'EST CHOISIR

Les politiques d'aménagement du territoire historiquement efficaces étaient ciblées. Quand on a voulu inverser le solde migratoire dans l'ouest français, puis entre 1975 et 1982, celui des créations d'emplois dans le Massif Central, on y est parvenu. La politique de reconversion en Lorraine ensuite, a donné, elle aussi, des résultats.

La priorité des élus ruraux, c'est le monde rural ; c'est d'arrêter l'effondrement démographique, économique, humain, de pans entiers du territoire, c'est le développement équilibré de l'ensemble du monde rural disloqué par la métropolisation rampante du pays. Tout n'est pas possible en même temps. Prétendre le contraire pourrait bien être la manière sournoise de préparer l'échec.

LES LIGNES DE FRONT

Mais parler de politique pour le monde rural n'a aucun sens si l'on ne précise pas les lignes de force essentielles, les objectifs que viendront appuyer les mesures et les dispositifs spécifiques. Il faut tenir plusieurs fronts :

-le front de la démographie : pas de territoire vivant sans habitants. Il faut au minimum arrêter l'hémorragie des cantons les plus touchés. Là, des seuils à atteindre (ou ne pas atteindre) devront être fixés, s'agissant de la population totale, de son âge moyen, de sa structure, etc...

-le front agricole : les agriculteurs ne sont plus dominants en zone rurale et la structure socio-professionnelle y est comparable à celle du pays entier. Pourtant les agriculteurs – qu'on les veuille paysans ou exploitants agricoles – jouent un rôle incontournable dans l'occupation de l'espace et de son entretien. On doit distinguer leur rôle strictement économique et leur rôle socio-économique indirect, voire leur rôle dans l'humanisation de la nature. Il faut définir, au moins pour les zones les plus menacées, le nombre d'exploitations agricoles minimum, celui au-dessous duquel la collectivité n'accepte pas de descendre. Posé en impératif catégorique, le problème trouvera sa solution.

-le front de la création d'emplois : là encore, on ne peut se contenter d'espoirs et de vœux plus ou moins pieux. La définition d'objectifs précis s'impose.

-le front du service public : l'égalité républicaine des citoyens, l'arrêt de l'hémorragie démographique, voire l'inversion du processus, suppose un service public non seulement suffisant mais correspondant aux critères d'aujourd'hui. Moratoire des fermetures, adaptation du service public aux conditions locales, certes, mais aussi développement de celui-ci.

LES MOYENS D'UNE AMBITION

Pas de politique non plus sans moyens et d'abord financiers. Comparé aux autres grands pays européens, l'effort financier de l'Etat français pour assurer son équilibre territorial est notoirement insuffisant. Il ne suffira pas de fondre les bouts de chandelles des Fonds divers en une seule bougie pour illuminer le territoire. Aujourd'hui, les mécanismes censés assurer la péréquation des ressources ont des effets dérisoires et parfois inverses de ceux recherchés. Il est illusoire de donner à croire qu'il est possible de donner plus aux uns sans enlever aux autres. Exercice politiquement dangereux mais incontournable !

La définition des moyens financiers et la péréquation ne concernent pas seulement le budget de l'Etat mais aussi la fiscalité locale, les aides communautaires, le financement des investissements et des actions de développement économique.

Des décisions précises attendent, s'agissant du financement :

- **de l'aide sociale pour les départements ruraux** à population vieillissante. Actuellement, les transferts financiers dus aux non-actifs ne sont pas globalement défavorables à ces départements, ce dont témoigne le revenu par habitant. Mais cela ne durera pas. Le financement de la vieillesse qui incombe de plus en plus aux départements de province (par opposition à la région parisienne) notamment aux départements ruraux, deviendra rapidement insupportable.

- **du capital-risque** sans lequel il n'y aura pas de créations d'entreprises et d'emplois. La socialisation du risque entrepreneurial, là où il est le plus grand et le plus nécessaire, est incontournable.

- **des services de proximité** et notamment ceux liés à l'espace, son entretien, sa sauvegarde en incluant le financement du statut social des actifs « polyvalents ».
- **du « surcoût » service public** assuré par les entreprises nationales. Celui-ci ne peut être mis à la charge intégrale d'entreprises définies comme commerciales et encore moins à celle des collectivités locales.

Le flou actuel, le jeu occulte du Ministère du Budget a permis jusque là à l'Etat d'échapper à ses obligations. Mais il faut savoir ce que l'on veut. Quoi qu'il en soit, tant que le Ministère du Budget, tuteur tout puissant des autres ministères, pourra vider de leur substance les mesures les plus utiles, tout progrès sera impossible.

ECLAIRER LE CHEMIN

L'Etat manque de moyens d'expertise indispensables à toute définition d'une politique d'équilibre territorial, à son suivi, à son évaluation. Il lui faut pourtant évaluer le coût de cette politique – celle d'une absence de politique aussi – d'aménagement du territoire. Cela inclut les coûts sociaux, les coûts mis à la charge de la collectivité qui faussent les estimations de rentabilité des services et des investissements. Sans évaluation suivie, impossible de corriger les dispositifs techniques mis en place.

L'indépendance des pouvoirs publics, s'agissant notamment d'apprécier le coût réel du service public, est à ce prix ; la cohérence de son action aussi. Trop souvent, en effet, les politiques sectorielles – santé, défense, éducation, etc...- viennent annuler le bénéfice attendu de dispositions générales. Or, pour une commune rurale, la disparition de son hôpital est plus dramatique qu'une nouvelle définition des paramètres de la DGE. Trop souvent aussi, les textes d'application, par le jeu des contraintes soi-disant technique, annulent les effets attendus de dispositions générales.

Ces moyens d'expertise, cette volonté de suivre la mise en œuvre des politiques engagées, d'apprécier leurs résultats et leur cohérence, sont indispensables. Le pays doit se les donner.

FAUX DEBATS, VRAIS CONSERVATISMES

Ce n'est certainement pas en bricolant la carte administrative de la France qu'on réglera le problème du monde rural. Ces querelles sont stériles à moins qu'elles ne soient des opérations de diversions.

Il n'y a pas de circonscription administrative bonne à tout faire.

La quête de la circonscription administrative miracle, celle qui serait adaptée à la solution de tout problème, au règlement de l'ensemble des besoins économiques, sociaux et politiques, est vouée à l'échec. Illusion bureaucratique. Il n'y a ni circonscription à vocation universelle, ni organisation de coopération intercommunale passe-partout, ni « bassins de vie » miracles, la vie ne s'enferme pas dans un seul cercle ; encore moins quand, prétextes à « rationalisation » des services publics, les « bassins de vie » deviennent des « bassins de vide » où les distances ne se mesurent plus en kilomètres mais en heures de voiture.

Illusoire aussi, l'espoir de définir sans recouvrement des missions spécifiques à chaque collectivité territoriale. Régions, départements, communes, etc...renvoient à un territoire ; tout ce qui concerne ce territoire et ses habitants les concerne, à des degrés divers, mais nécessairement. Les dysfonctionnements viennent avant tout du manque de lien et souvent de la plus élémentaire concertation entre ces collectivités. L'exemple de la Région et du Département est particulièrement significatif et dramatique. Ce pourrait être le rôle de l'Etat et de ses représentants que de veiller à cette cohérence et au besoin d'arbitrer...à commencer entre les propres services de l'Etat.

L'intercommunalité se construit, elle ne se décrète pas.

La nécessité de penser le développement du monde rural en termes d'intercommunalité, d'ensembles cohérents de solidarités et d'échanges où l'on trouvera tous les services indispensables à la vie quotidienne moderne, ne doit pas faire oublier que ce développement repose d'abord sur le dynamisme induit par la démocratie locale directement exercée dans les communes. L'intercommunalité, le projet de développement intercommunal doivent aussi être au cœur du débat démocratique. Le meilleur moment reste encore celui des élections municipales. En choisissant les membres du Conseil municipal, les électeurs désigneraient en même temps parmi eux les représentants de la commune au sein des organismes de coopération intercommunale. Ainsi serait à la fois préservée l'entité communale et répondu au déficit démocratique évident induit par l'intercommunalité ; ainsi bénéficierait-elle du dynamisme lié à l'exercice démocratique direct, de la légitimité nécessaire à qui lève l'impôt (directement ou indirectement par le biais des participations), gère des services souvent

essentiels, porte la responsabilité d'une grande partie du développement local avec les implications économiques et financières qui s'y attachent.

Encore une fois, en matière d'intercommunalité, il n'y a pas de structure miracle qu'il suffirait d'imposer, enrobée d'incitations financières. La coopération intercommunale – indispensable pour faire à plusieurs ce que l'on ne peut pas faire tout seul – n'est pas une solution clé en main, mais à construire ; pas une réponse générale mais un problème dont les inconnues prennent des valeurs variables en fonction des lieux. Le foisonnement des formules de coopérations intercommunales reproduit à son niveau la diversité communale. Les structures de coopération intercommunale, fruits d'équilibres locaux patiemment établis, sauront comme les communes depuis deux siècles, résister au rôle réunificateur et purificateur de la bureaucratie centrale. A la multiplication des structures juridiques rigides et complexes, préférons quelques grands types de structures souples, adaptables au terrain. Quand on sait avec quelles difficultés s'établissent les équilibres locaux, on ne devrait s'occuper que de définir quelques grands principes souples d'organisation. Si la loi de 1901 avait été faite sur le modèle des lois réglant la coopération intercommunale, on n'aurait certainement pas vu la floraison d'associations que l'on connaît.

Raisonné en termes administratifs, de circonscriptions administratives, c'est raisonner faux. Il s'agit d'abord de développement, d'échanges, de coopération, de mise en cohérence, de dynamiques à créer, donc d'obstacles à lever et de moyens à fournir. Il n'y a pas d'organisation, de circonscription administrative à tout faire mais il peut y avoir une politique d'équilibre territorial et des dispositifs techniques évolutifs pour lui donner forme. Leur efficacité dépend moins de leur valeur intrinsèque que de la cohérence d'ensemble et de la continuité dans l'action.

Entrave majeure au développement par la démocratie : le cumul des mandats électifs, et des fonctions.

Les ruraux sont les premières victimes de leurs propres caciques, organisés en réseaux étagés pour perpétuer leur pouvoir. Dans un tel système, les impératifs de pouvoir prennent le pas sur ceux du développement, même s'il leur arrive parfois de se croiser, par exemple durant la période d'ascension d'un grand féodal. Une réduction drastique des mandats compatibles est donc indispensable. Pour être efficace, elle devra tenir compte des fonctions effectivement exercées et de leur poids ; elle n'oubliera pas celles exercées dans les organes de coopération intercommunale, quelles qu'en soient les formes extérieures.

S'agissant de déclarations de principe, de coup de chapeaux, de parleries gigognes, de colloques savants, de lois, de règlements, de mesures sectorielles, de dispositifs spécifiques et de fonds aux dotations symboliques, le monde rural ne manque de rien. Toutes les marges sont surchargées, reste à écrire le texte.

C'est à quelques mesures significatives que l'on mesurera la volonté réformatrice de l'Etat et qu'enfin on passe aux choses sérieuses.

DES ACTES SIGNIFICATIFS

DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Sans moyens budgétaires supplémentaires, sans péréquation effective entre collectivités riches et pauvres, pas d'inversion de tendance possible. L'important n'est pas d'inventer des fonds nouveaux mais de les doter suffisamment. L'effort annuel supplémentaire ne saurait être inférieur à 20 milliards de francs, soit moins d'un demi point de CSG, le montant des transferts entre länders riches et pauvres de la RFA d'avant la chute du mur. On pourrait utilement s'inspirer des mécanismes péréquateurs de ce pays qui a inscrit dans sa loi fondamentale le principe de « l'homogénéité des conditions de vie » sur l'ensemble de son territoire.

En France, par contre, la péréquation fonctionne selon le principe de Saint-Mathieu : « Car on donnera à celui qui a, et il en aura plus, mais celui qui n'a pas, on lui enlèvera même ce qu'il a » (XIII,12).

EN FINIR AVEC LES PRIVILEGÉS

Quelques mesures simples permettraient de remettre la péréquation sur ses pieds :

- **suppression des privilèges de la région parisienne**, la seule à bénéficier d'une DGF spécifique, à faire subventionner le déficit de ses transports publics par l'ensemble du pays (5 milliards, soit près de deux fois les fonds de l'aménagement du territoire), à pouvoir compenser la modestie des engagements de ses collectivités locales en matière sociale et culturelle par une prise en charge de l'Etat très supérieure à celle consentie au reste de l'Hexagone.
- **suppression de l'effet des strates démographiques de la DGF.** Avec l'uniformisation des modes de vie, les missions spécifiques des communes rurales gestionnaires de l'espace, il n'est pas acceptable qu'un citadin de grande agglomération vaille théoriquement deux ruraux et demi. Tous les dispositifs compliqués censés avantager les communes rurales ne réduisent cet écart que de 1 à 2.
- **institution d'un mécanisme national d'écèlement de la taxe professionnelle** ; toutes les communes devront y être soumises au-delà de 2,5 fois la moyenne nationale des bases par habitant. Actuellement, l'écèlement vise presque exclusivement les petites communes, celles qui disposent d'établissements exceptionnels. Personne ne s'en étonne.
- **application de la réactualisation des bases de la fiscalité locale.** L'équité est aussi à ce prix.
- **remboursement aux communes de la totalité de la TVA sur investissements** (le FCTVA n'est pas un « concours de l'Etat » mais le remboursement incomplet de la TVA payée par les collectivités locales qui assurent ainsi la trésorerie de l'Etat)
- **compensation intégrale** des dispositions fiscales prises par l'Etat de sa propre autorité (dégrèvements, exonérations, mise en place de plafond, etc...)

LE REMPART DU SERVICE PUBLIC

Le service public est l'armature du territoire. Il a un coût qu'il faut assumer collectivement. Si la meilleure utilisation des ressources du pays doit être un souci constant, elle ne signifie pas soumission à la seule logique marchande, à la seule logique comptable étroite d'entreprises suffisamment puissantes pour reporter sur la collectivité le coût de leurs soi-disant rationalisations. Inversement, il est contradictoire de livrer les opérateurs du service public à la logique marchande sans financer le surcoût des missions de service public qui dans le même temps, leur sont imposées. Un dispositif de financement de ce « surcoût » est donc indispensable. Sa première priorité sera le développement des « points publics », dispositifs bien adaptés aux zones rurales difficiles.

Refuser cette clarification serait perpétuer la guérilla des entreprises et des administrations pour se désengager des communes rurales où elles jugent avoir plus à perdre qu'à gagner. En attendant, le moratoire de toute modification substantielle du service public doit être maintenu.

Si les responsables des services publics devaient leur promotion autant à leurs capacités d'assurer l'équité d'accès au service public qu'à leur aptitude à réaliser des économies, moins d'équilibres locaux seraient détruits.

Mais de telles préoccupations mesquines ont-elles une place dans ces bureaucraties verticales, ces sociétés de cour moderne que sont les grandes administrations et les grandes entreprises ?

Symbolique, l'école rurale. L'école n'est pas, en effet, simplement un service public ; elle est la marque de la République et de la communauté nationale sur l'ensemble du territoire. On ne peut pas la laisser doucement s'éteindre avec accompagnement de soins palliatifs : moratoires et normes dérogatoires. Elle doit être vue pour ce qu'elle est : efficace selon les normes de l'Education Nationale elle-même, qu'il s'agisse de compétences académiques ou comportementales. Elle peut aussi redevenir ce que l'ont voulu ses fondateurs, un agent de la modernité et du développement local. Centres-ressources ouverts sur le milieu et ses besoins, animés par des maîtres et des personnels ayant reçu une formation spécifique, l'école, le collège rural, pourraient redevenir l'un des moteurs de la vie locale. Eléments d'un réseau incluant l'enseignement supérieur, ils en seraient les fenêtres ouvertes sur le monde. On saura que les choses changent quand aux déplacements des élèves vers les villes s'ajouteront les mouvements inverses des petits citadins vers des établissements scolaires installés à la campagne.

L'IMPERATIF DU LOGEMENT

Le « front démographique » ne pourra être tenu si on laisse filer le service public, si le déficit de logement dure, notamment dans le secteur locatif. Paradoxalement, même le rural qui se dépeuple connaît cette pénurie. Le rural sous influence citadine subit lui, une double contrainte : hausse de la demande sans possibilité de réponse, installation plus ou moins régulière de populations démunies dans les lacunes, plus ou moins salubres, du bâti.

Toute politique active du logement en milieu rural passe par la réhabilitation du bâti ancien.

Deux outils pour l'initier :

- des mesures en direction des propriétaires : aggravation de la fiscalité sur les bâtiments à l'abandon ou soi-disant agricoles au cœur des villages ; exonérations fiscales, aides accrues (prime, PLA,...) lorsqu'il y a création ou mise aux normes de logements.
- des mesures en direction des communes : instauration d'un droit de préemption rurale, simplification des procédures d'acquisition des biens en état d'abandon, notamment lorsque les propriétaires sont inconnus ou en cas de succession sans règlement au bout d'un délai raisonnable.

L'IMPERATIF DE L'EMPLOI

Le front de l'emploi attend des mesures simples et significatives.

- Réduction significative des charges des entreprises installées ou créées dans les cantons en difficultés : charges sociales patronales, taxe professionnelle, impôt sur les sociétés.
- Extension de la prime à l'aménagement du territoire aux zones rurales en difficulté.
- Mise en place d'une caisse nationale et de structures locales gestionnaires d'un fonds capital-risque suffisant. Sans prise en charge collective du risque entrepreneurial, il est vain d'espérer un renforcement du tissu des entreprises. Ces organismes auraient aussi une mission d'expertise garantissant l'utilisation des aides publiques, conformément à leur destination. Structures bureaucratiques et sans moyens s'abstenir.
- Là où il s'agit de maintenir un minimum d'agriculteurs pour tenir l'espace, institution d'aides à l'exploitation en fonction de l'utilité sociale de celle-ci, manifestée notamment par l'exécution de tâches d'intérêt général. L'exploitant agricole tirerait son revenu non seulement du marché mais aussi des prestations rendues à la collectivité (cf. tout le secteur de l'entretien de l'espace) et de ses activités de services (cf. tourisme). D'où la nécessité d'un statut de la pluriactivité incluant un financement spécifique de la couverture sociale quand aucun régime n'est franchement dominant. Une fraction de la CSG pourrait y être consacrée.
- **Confortement d'une économie locale non marchande, d'échanges de services pour la satisfaction des besoins réels.** Il s'agit à la fois de solvabiliser une demande qui ne l'est que partiellement et de faire émerger une offre de services qui demeure largement insuffisante et très souvent inadaptée. Le développement des entreprises intermédiaires, de chantiers d'écoles, de formations d'accompagnement à l'emploi, la généralisation des chèques services, la simplification des interventions des CAF, une politique de contrats emploi-solidarité et de l'insertion prenant en compte les spécificités du monde rural, autant de mesures allant dans ce sens, de mesures créatrices d'une dynamique, rompant avec une gestion trop souvent soumise à une logique administrative de gestion de flux pour eux-mêmes, sans considération de leur utilité sociale.
- Dans certains cas, la commune demeure la principale entreprise, l'ultime sauvegarde de l'emploi et du tissu social. La conforter dans cette fonction par le redéploiement des aides (notamment européennes), c'est à terme éviter la disparition des communautés humaines, plus utiles à la collectivité là où elles sont que dissoutes dans la nébuleuse métropolitaine.

LE PIRE N'EST PAS CERTAIN

Nous vivons un moment exceptionnel, une époque charnière. L'ordre ancien se dissout lentement mais insuffisamment pour qu'apparaissent les béances que sa disparition laisse dans le tissu social, dans le filet démocratique couvrant le pays. L'ordre nouveau s'installe mais pas au point de révéler où sont les nouveaux équilibres économiques, territoriaux, sociaux, politiques. Des solutions s'esquissent mais qui demandent du courage, celui de choisir.

Tout semble encore immobilisé au bord de l'obstacle à sauter ou à refuser.

Les régions qui meurent s'endorment dans une honnête aisance, les terres libérées trouvent encore preneurs et viennent agrandir les exploitations survivantes, l'extension de la forêt peut encore laisser croire que la friche est pure invention médiatique, les aides aux agriculteurs permettent toujours de panser les plaies les plus vives et les chiffres moyens de masquer les disparités extrêmes.

Les banlieues s'enflamment mais pas encore assez souvent pour que la matraque et le ballon de football ne suffisent à y pourvoir, les systèmes de protection et de solidarité sociales frôlent chaque année le gouffre financier mais sans jamais y tomber. Les actifs font vivre de plus en plus d'inactifs (jeunes, retraités, chômeurs, ressortissants de l'aide sociale...) sans paraître s'en apercevoir. La France s'ouvre au monde mais s'enferme en elle-même...

Rien n'est joué et les ruraux savent d'expérience que leur avenir dépend d'eux-mêmes. Mais ils savent aussi qu'ils ne sont pas seuls parce que l'enjeu dépasse leur sort, pour concerner la société française tout entière. Ils tendent la main à tous ceux qui refusent la fatalité de la dissolution du lien social, de l'individualisme marchand et de la fuite du sens.

Ils en appellent à l'Etat, gardien de l'unité nationale et des valeurs de la République. A lui appartient d'arbitrer les intérêts particuliers et locaux et de transformer les dynamiques de la liberté locale en projet national ; à lui appartient la définition d'une politique claire pour le monde rural et son application patiente ; à lui de découper ce projet national sur l'horizon européen.

Mais à chacun appartient de construire l'avenir, aux citoyens, aux élus investis de leur confiance. C'est à eux que s'adresse la Fédération Nationale des Maires Ruraux. Elle n'est ni un syndicat des intérêts acquis, ni la caisse de résonance des nostalgies velléitaires. Elle se veut l'aile marchante de la ruralité, ruralité nouvelle qu'appelle le développement urbain lui-même. En elle se reconnaîtront tous ceux que ce défi porte au-delà d'eux-mêmes.